

Comue : « Il faut un sursaut à la hauteur des enjeux »

La Comue (Communauté d'universités et d'établissements de Bourgogne-Franche-Comté) est en crise : la décision de son président, Nicolas Chaillet et de ses sept vice-présidents de démissionner ce 13 décembre lors du conseil d'administration a mis en lumière les tiraillements qui mettent à mal cette structure fédérale depuis des mois.

Hier, Jean-Louis Fousseret, le président du Grand Besançon et Dominique Schauss, le vice-président chargé de l'enseignement supérieur, ont appelé à un « sursaut à la hauteur des enjeux ».

« La situation de la Comue nous préoccupe depuis des mois. Loin d'être des spectateurs immobiles, ou de simples lanceurs d'alertes, nous avons multiplié les initiatives auprès de l'ensemble des acteurs locaux et nationaux [...] Malheureusement, nous n'avons pas pu (et personne d'autre) éviter la démission du président Chaillet et la menace de perte de l'ISITE (Initiative, Sciences, Innovation

00115 - 12



Jean-Louis Fousseret.
Photo Samuel COULON

Territoire Économie) qui permet de mobiliser plus de 10 M€ par an pour la recherche en Bourgogne Franche-Comté. »

Sauver l'ISITE

Les élus préviennent : « Aujourd'hui, il n'est plus temps pour chaque établissement universitaire de vouloir garder l'ensemble de ses prérogatives, tout en voulant bénéfi-

cier des retombées financières de ce projet ISITE, ni de s'affranchir de cette organisation multipolaire qui correspond à la configuration régionale. La Comue est partout, elle est fédérale, son principe est la coopération, l'addition des forces, l'organisation en pôles [...] Soit la Comue se voit accorder par les établissements, comme le demande l'État, le pouvoir de décider et d'agir, soit l'ensemble du territoire perdra durablement la reconnaissance de ses expertises scientifiques et technologiques, en France et à l'étranger. »

Bref, il est urgent « que les établissements appliquent le plan d'action que la ministre a exigé pour sauver l'ISITE ». Et les deux élus de le rappeler au passage : le conseil d'administration de la Comue est la « seule instance décisionnelle ». En clair : pas question que le conseil des membres, instance consultative composée des présidents et directeurs des établissements, prenne la main.

ER. 13-12-18 C.M.

